

Tacht Club de l'Odet Club allié du Yacht Club de France



POUVOIR AG 2025

Je soussigné (e):
donne pouvoir (voir extrait art. 16bis en bas de page), par la présente, à :
M, Mme
aux fins de me représenter à l'assemblée générale ordinaire du Yacht Club de l'Odet qui aura lieu le 24 octobre 2025, à 18h00, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE: - Rapport d'activité générale, - Rapport d'activité nautique, - Présentation et approbation des comptes arrêtés au 30/09/2025, - Quitus au Trésorier, - Questions diverses Élection du tiers sortant,
En conséquence, assister à cette assemblée, prendre part à toutes discussions et délibérations émettre tous avis et tous votes ou s'abstenir sur les questions à l'ordre du jour, signer tous procèsverbaux et autres pièces et généralement faire le nécessaire.
Dans le cas où cette assemblée ne pourrait délibérer à la majorité requise pour la validité des décisions, le présent pouvoir conservera ses effets pour l'assemblée réunie ultérieurement sur deuxième convocation avec le même ordre du jour.
Fait à Le
(faire précéder la signature de la mention "Bon pour pouvoir")

RAPPEL (extrait de l'art 16bis)

« Les procurations sont établies soit au nom du président, soit au nom d'un membre du comité, soit au nom d'un membre de l'association (à jour de son adhésion), **présent** à l'assemblée générale. »